



PREAVIS MUNICIPAL No 5/2021

AU CONSEIL GENERAL DE DENENS

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES NE DEPASSANT PAS FR. 50'000, -- PAR CAS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous demander, pour la législature 2021 – 2026, de l'autoriser à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles ne dépassant pas **Fr. 50'000, --** par cas, ceci en conformité avec l'article 80 du règlement du Conseil général et article 11 du RCom.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 août 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Bernard Perey



La Secrétaire

Mary-J. Distretti